

SCHÉMA STRATÉGIQUE DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS
SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SSPASER)

LA RÉGION S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN ACHAT PUBLIC RESPONSABLE



SOMMAIRE

EDITORIAL	2
LES ACHATS REGIONAUX 2021, EN QUELQUES CHIFFRES	3
UN SCHEMA QUI S'INSCRIT DANS LES PRATIQUES ET LES ENGAGEMENTS DE LA REGION	4
UN CADRAGE REGLEMENTAIRE DENSE ET COMPLEXE POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE PORTEUSE D'ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
UN SCHEMA CONSTRUIT AUTOUR DE 4 AXES	7
AXE 1 ÉCONOMIQUE	7
AXE 2 ENVIRONNEMENTAL	9
AXE 3 SOCIAL ET SOLIDAIRE	11
AXE 4 GOUVERNANCE	13
CONCLUSION	15
ANNEXES	16

EDITORIAL

La commande publique est un levier économique majeur, les achats publics représentant en France près de 10 % du PIB (soit près de 200 milliards d'euros par an) et 498 millions d'euros pour la Région des Pays de La Loire en 2021. C'est pourquoi, le Conseil régional a voté dès 2017 un schéma stratégique de la commande publique avec comme objectifs le renforcement des liens au tissu économique, la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables et la mise en œuvre d'une gouvernance du schéma. Ce schéma a permis de structurer la démarche de l'institution et des services régionaux et d'identifier les leviers d'actions.

Avec ce nouveau Schéma Stratégique de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SSPASER), la Région des Pays de la Loire réaffirme sa volonté de donner à la commande publique un rôle fondamental pour amplifier la transition écologique et sociale, améliorer l'efficacité de la dépense publique en poursuivant des objectifs éthiques et solidaires, véritables opportunités pour notre territoire.

Il conforte celui qui a été approuvé antérieurement et l'enrichit par :

- le renforcement des objectifs environnementaux et sociétaux
- l'amélioration de sa gouvernance
- l'articulation avec nos différents engagements régionaux en référence aux 17 Objectifs de Développement Durable 2030 de l'Agenda de l'ONU.

Les récentes évolutions légales et réglementaires accompagnent également ce schéma plus ambitieux en emportant des conséquences importantes pour les acteurs publics locaux (montée en puissance du processus achat, orientations du budget de la collectivité), ainsi que pour le tissu socio-économique (soutien de la structuration et de l'offre des opérateurs économiques novateurs des territoires ligériens).

Ce SSPASER constitue par conséquent un outil de mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'achat public pour mettre en œuvre une commande publique responsable et plus vertueuse.



Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



Barbara NOURRY
Vice-Présidente déléguée
à la Commande Publique

LES ACHATS REGIONAUX 2021, EN QUELQUES CHIFFRES

La Région des Pays de la Loire, avec un montant de 498 millions d'euros d'achats en 2021, poursuit pleinement son engagement en faveur d'un achat public couvrant les trois piliers du développement durable en confortant et accélérant une démarche engagée depuis plusieurs années.

A ce titre, dès 2017, la Région des Pays de la Loire s'est dotée d'un schéma stratégique de la commande publique avec un axe 3 dédié aux achats écologiquement et socialement responsables.

Le bilan de ce schéma 2017-2022 a été dressé.

Il en ressort une acculturation bien ancrée avec des axes d'amélioration à développer.

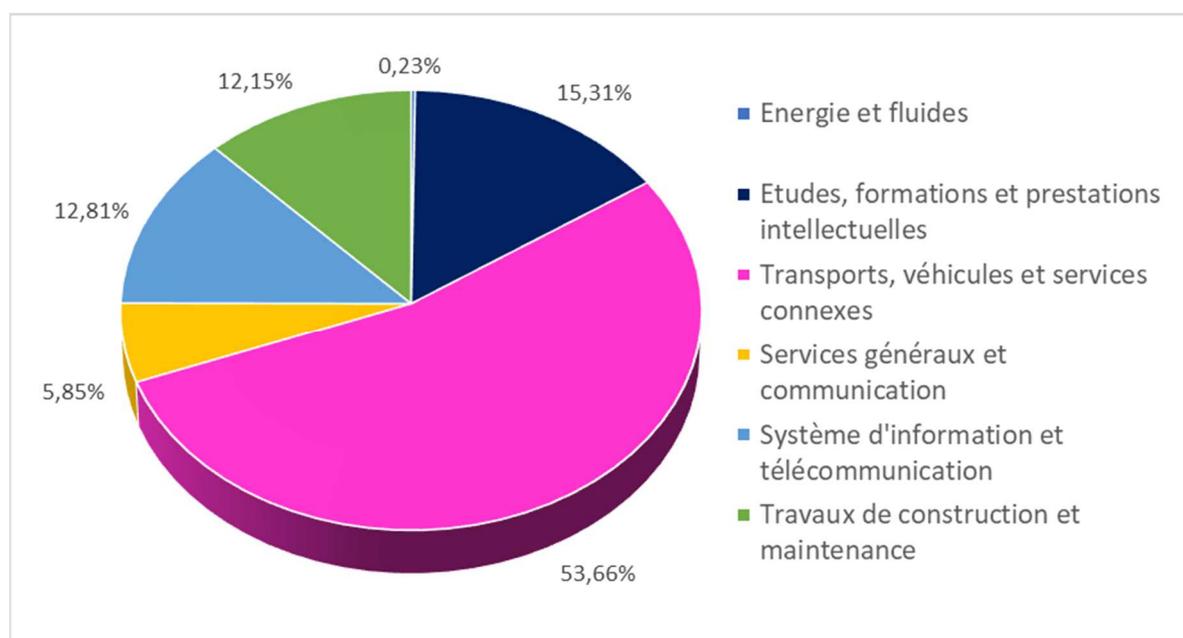
En effet, une pratique d'achats responsables est déjà présente au sein de l'institution régionale s'appuyant sur des pratiques managériales favorables, des achats socialement responsables renforcés et des achats écologiquement soutenables en développement.

498 millions d'euros de dépenses liées à l'achat public, soit 22 % du budget régional

2052 fournisseurs actifs dont 95 % de TPE/PME et 87 % d'entreprises ligériennes

483 762 heures d'heures d'insertion socio-professionnelles par l'activité économique réalisées grâce aux marchés publics majoritairement au bénéfice de jeunes et personnes peu ou pas diplômées.

Dépenses en pourcentage pour les principales familles d'achat régionales :



UN SCHEMA QUI S'INSCRIT DANS LES PRATIQUES ET LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

Si l'Organisation des Nations Unies a défini le développement durable comme un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, le Commissariat général au développement durable précise que l'achat public doit :

- intégrer des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique
- prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- permettre de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- englober toutes les étapes du marché public et de la vie du produit ou de la prestation.

Le Code de la Commande Publique précise, quant à lui, que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire [doivent prendre] en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».

De plus, le développement durable s'inscrit dans les grandes orientations de la mandature 2021-2028, que sont :

- le soutien à l'emploi, la proximité dans les territoires et l'innovation économique
- l'encouragement de l'économie sociale et solidaire
- l'accompagnement de la jeunesse
- l'amplification de la transition écologique et la croissance verte
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- l'accentuation du soutien aux personnes handicapées.

Au travers de différents feuilles de route et documents stratégiques, la Région des Pays de la Loire s'engage dans une politique qui porte une vision respectueuse et ambitieuse de l'avenir de chacun et de notre planète :

- la Feuille de route régionale sur la transition écologique 2018-2021 pour une politique énergétique et de croissance verte
- la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028 qui a pour objectif de concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- le Plan d'Action Economie Circulaire 2018-2025 qui encourage le développement d'une économie circulaire ambitieuse au niveau de son territoire
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 pour accompagner les entreprises vers la croissance et la transition écologique

- le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour ambitions la création d'emplois, les générations futures, les transitions et l'écologie des projets, l'équilibre entre les territoires
- l'Engagement Handicap 2022 qui intègre les enjeux du handicap dans toutes les politiques publiques conduites par la Région
- le schéma d'accessibilité numérique 2023-2025 qui favorise l'accès à l'information et aux démarches des personnes en situation de handicap.

Ainsi le SSPASER de la Région des Pays de la Loire a vocation à transposer les objectifs cibles de ces documents à l'achat public, instrument transversal de mise en œuvre des politiques publiques.

UN CADRAGE REGLEMENTAIRE DENSE ET COMPLEXE POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE PORTEUSE D'ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dès la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, modifiée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités territoriales ont été encouragées dans la voie des achats écoresponsables. A ce titre, celles dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros ont l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce schéma, renforcé par la loi Climat du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Climat & Résilience et le décret du 2 mai 2022 abaissant le seuil à 50 millions d'euros, doit comporter des éléments à caractère social qui visent à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, des éléments à caractère écologique ainsi que des modalités de mise en œuvre et de suivi de ces objectifs.

Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

En outre, le cadre législatif et réglementaire impose des objectifs aux collectivités territoriales, dont l'atteinte doit être facilitée par les actions prévues dans ce schéma.

Parmi les principaux éléments structurants récents, il est possible de citer les textes suivants :

La loi du 17 août 2015 relative à la transition écologique et pour la croissance verte introduit des dispositions visant à rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, développer les transports propres, l'économie circulaire ou encore à lutter contre le gaspillage alimentaire ;

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite EGALIM, fixe des objectifs à atteindre en matière d'achat de denrées alimentaires ;

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, impose désormais aux acheteurs l'intégration d'une part de produits issus du recyclage, du réemploi ou de la réutilisation dans leurs achats ;

La loi Climat du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Climat & Résilience, prévoit l'obligation pour les collectivités d'inclure le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France intègre des obligations en matière d'achats numériques.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite 3Ds conforte les collectivités territoriales dans la transition écologique.

Enfin à l'horizon 2025, le nouveau Plan national et des achats durables (PNAD) prévoit que 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et que 30% comprendront au moins une disposition sociale, soutenant ainsi la démarche d'élaboration de schéma de promotion des achats responsables.

Dans cette perspective, quatre enjeux forts sont identifiés qui guident la construction et la mise en œuvre du SSPASER :

- Systématiser pour chaque achat les objectifs de développement durable,
- Développer la transversalité interne et externe,
- Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi,
- Constituer un outil de référence pour une amplification des achats socialement et écologiquement responsables, ce faisant le SSPASER de la Région des Pays de la Loire doit permettre :
 - d'impliquer l'intégralité des directions métiers de l'institution régionale et de ses entités liées (lycées, sociétés publiques)
 - de se doter d'une feuille de route fondée sur une approche pragmatique du lien qui peut exister entre les catégories d'achats et le levier de l'achat responsable
 - de promouvoir des pratiques achats cohérentes avec les objectifs définis
 - de continuer un dialogue vertueux et proactif avec le tissu économique.

UN SCHEMA CONSTRUIT AUTOUR DE 4 AXES

Dans ce nouveau schéma, en englobant résolument les différents volets du développement durable, la Région des pays de la Loire s'engage dans une démarche innovante et d'amélioration constante de sa stratégie d'achat.

AXE 1 ÉCONOMIQUE

CONNAITRE, SIMPLIFIER, S'ORGANISER

La commande publique est un acte économique à part entière. Les enjeux financiers liés à la commande publique régionale sont conséquents, en moyenne 498 millions d'euros (chiffres 2021) soit 22% des dépenses de la Région. La commande publique constitue donc un véritable soutien au tissu économique par le montant que représentent les achats de la Région et le nombre de prestataires. Par la même, par ses enjeux et son poids dans l'économie, la commande publique constitue un levier majeur au service du développement durable.

UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE ET VERTUEUX DU TERRITOIRE

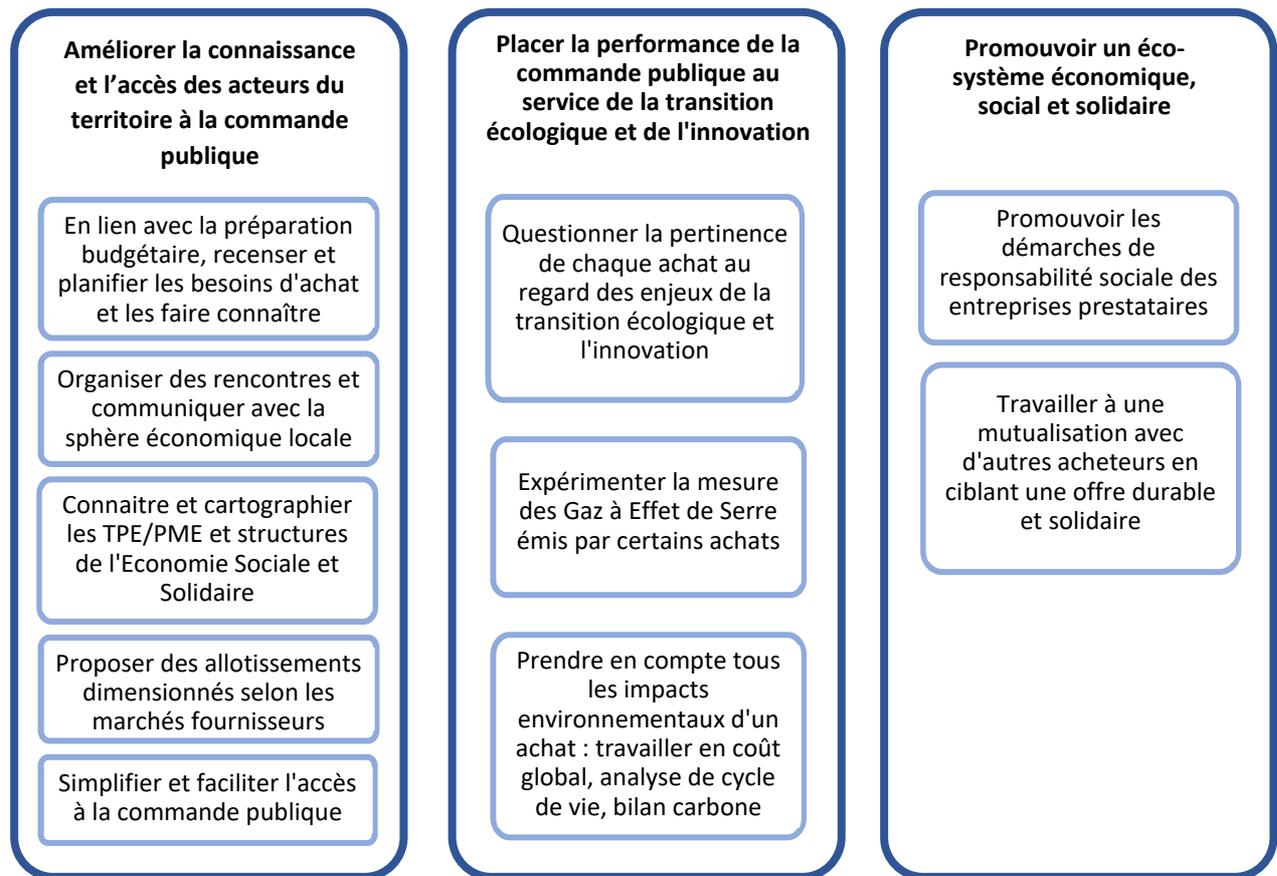
L'axe économique s'attache, par conséquent, dans le strict respect de la réglementation en matière de commande publique, à rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats auprès du tissu économique local afin de contribuer au développement local vertueux du territoire. Il s'agit également d'encourager les acteurs économiques à développer une politique en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Par la diversité des outils en faveur de l'accessibilité de la commande publique à un plus grand nombre de fournisseurs de taille et de statuts variés, tout en réaffirmant les trois principes fondamentaux de la commande publique (égalité de traitement, liberté de transparence des procédures), la juste utilisation du Code de la Commande publique permettra d'atteindre les objectifs ci-dessous énumérés pour un développement économique responsable et vertueux du territoire régional.

La Région des Pays de la Loire souhaite mobiliser et amplifier la démarche initiale de connaissance, de facilitation et de simplification à la commande publique du tissu économique en :

- améliorant l'accès et la connaissance des acteurs du territoire à la commande publique
- plaçant la performance de la commande publique au service de la transition écologique et de l'innovation
- promouvant un écosystème économique, social et solidaire.

Ainsi, l'axe économique de ce SSPASER se décompose en 3 objectifs et 10 actions :



Principaux indicateurs de mesure : nombre de marchés recensés, liste des intentions d'achats, nombre de rencontres/ateliers de travail/réunions, grille de questionnement/questionnaires, nombre de groupements d'entreprises d'insertion, nombre de lots et petits achats dans l'Economie Sociale et Solidaire, nombre/taux de marchés attribués aux entreprises des départements des Pays de La Loire, délai moyen de paiement, volume d'achats innovants, nombre de conventions de groupement de commande et retour d'expérience.

AXE 2 ENVIRONNEMENTAL

REDUIRE, PRESERVER, DEVELOPPER

Aujourd'hui, le caractère économiquement performant des achats durables et responsables n'est plus à démontrer.

L'axe environnemental s'intéresse aux achats minimisant les impacts sur la santé humaine, le biotope, les ressources primaires et énergétiques ainsi que la biodiversité afin de transmettre aux générations futures un capital environnemental préservé. L'accent sera mis – dans une démarche systémique - sur les procédés, techniques, matériaux et produits écoconçus, durables et à moindre effet.

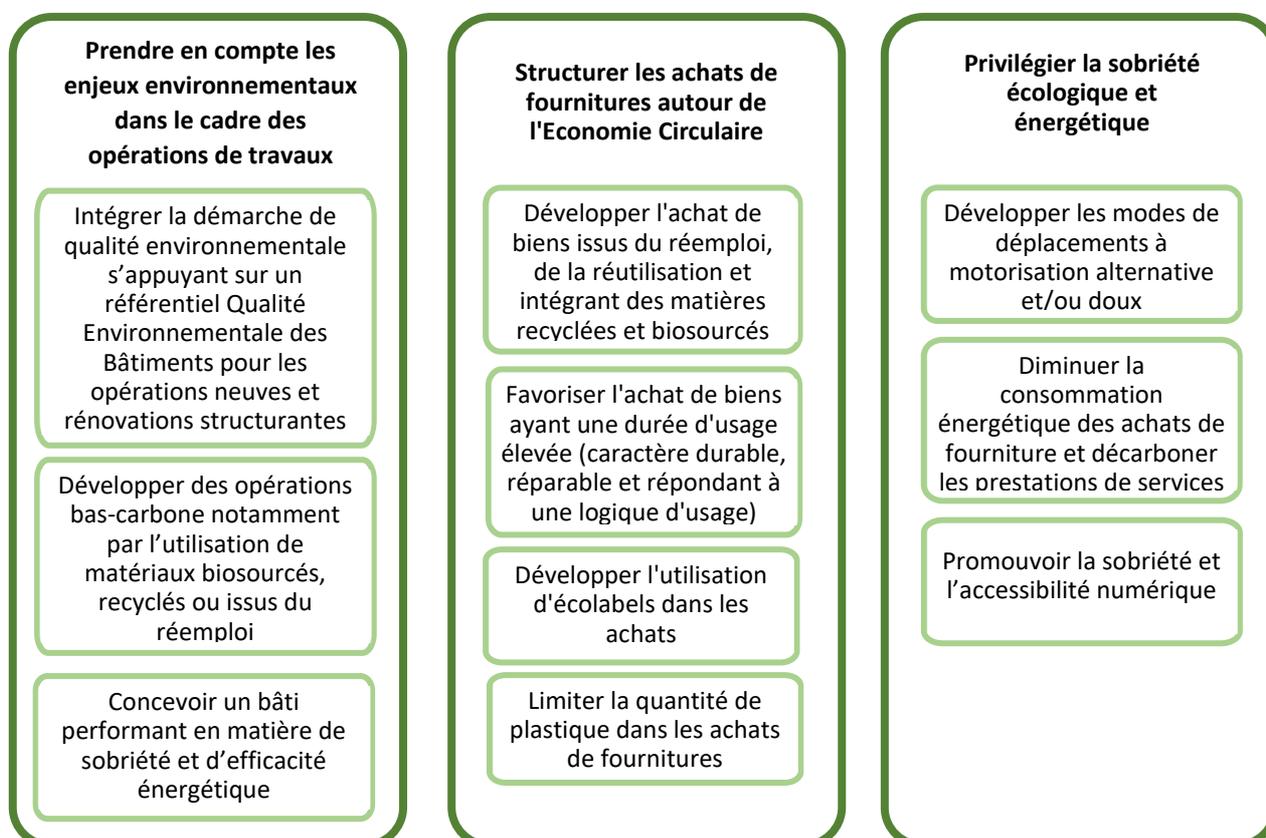
UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA SANTE HUMAINE

Les obligations définies dans le cadre des dites lois AGEC et Climat et Résilience confortent la démarche de développement durable engagée sur le territoire régional.

La Région des Pays de la Loire souhaite amplifier son engagement pour la transition écologique en :

- prenant en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux
- structurant les achats de fournitures autour de l'économie circulaire
- privilégiant les achats à faible impact écologique et énergétique.

Ainsi, l'axe environnemental de ce SSPASER se décompose en 3 objectifs et 10 actions :



Principaux indicateurs de mesure : Pourcentage intégrant une démarche ou une certification Qualité Environnementale des Bâtiments, pourcentage des marchés concernés par la loi AGEC intégrant des biens et/ou matériaux issus du réemploi/réutilisation, pourcentage des marchés intégrant des biens et/ou matériaux contenant des matières recyclées, pourcentage des marchés avec des produits notés a minima 7/10 par l'indice de réparabilité, pourcentage des véhicules à motorisation alternative dans le parc, etc.

AXE 3 SOCIAL ET SOLIDAIRE

PROTEGER, INTENSIFIER, AGIR

La commande publique est un levier de lutte contre le chômage avec l'inscription de toutes et tous dans le tissu social via le travail. C'est également un levier d'amélioration des conditions de travail de façon durable.

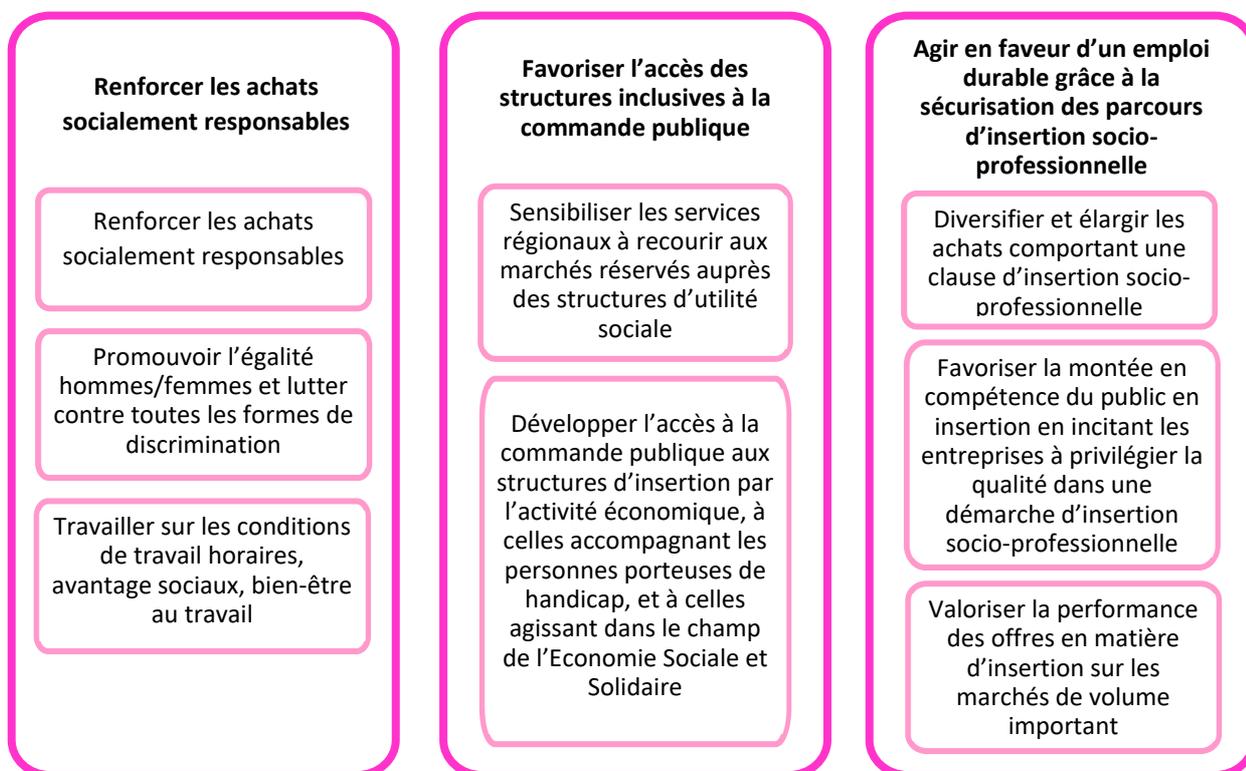
UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE DE L'INCLUSION ET DE L'EMPLOI DURABLE

L'axe social et solidaire s'applique à faire des achats de la Région un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et/ou sociale des publics en difficulté. Il s'agit également de réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap et/ou de l'insertion.

La Région des Pays de la Loire poursuit son action en :

- renforçant les achats socialement responsables
- favorisant l'accès des structures inclusives à la commande publique
- agissant en faveur d'un emploi durable grâce à la sécurisation des parcours d'insertion socio-professionnelle.

Ainsi, l'axe social et solidaire de ce SSPASER se décompose en 3 objectifs et 8 actions :



Principaux indicateurs de mesure : part des marchés de la Région comportant une clause sociale, part de travailleurs handicapés, nombre de contrats (CDD +6 mois, CDI), nombre de contrats d'alternance (contrats pro, contrats d'apprentissage), nombre de bénéficiaires positionnés, nombre d'opérateurs économiques etc.

AXE 4 GOUVERNANCE

PILOTER, EVALUER, ASSOCIER

La loi dite Climat & résilience oblige les collectivités concernées à identifier des indicateurs précis sur les taux réels d'achat socialement ou écologiquement responsables. Avec le Plan National pour un Achat Durable dernière version, à l'échéance 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

L'atteinte de ces objectifs implique une structuration de l'action de la région pour s'assurer de la mobilisation des différents protagonistes internes et externes.

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

L'axe gouvernance définit une conduite du SSPASER qui sera menée dans une logique d'amélioration continue avec le développement de formations, de partages d'expériences et d'outils permettant son appropriation par tous les acteurs concernés par cette démarche. A ce titre, ce document, son bilan et ses outils de mise en œuvre, présentés en annexe, seront communiqués sur le site institutionnel de la Région et mis à jour le cas échéant.

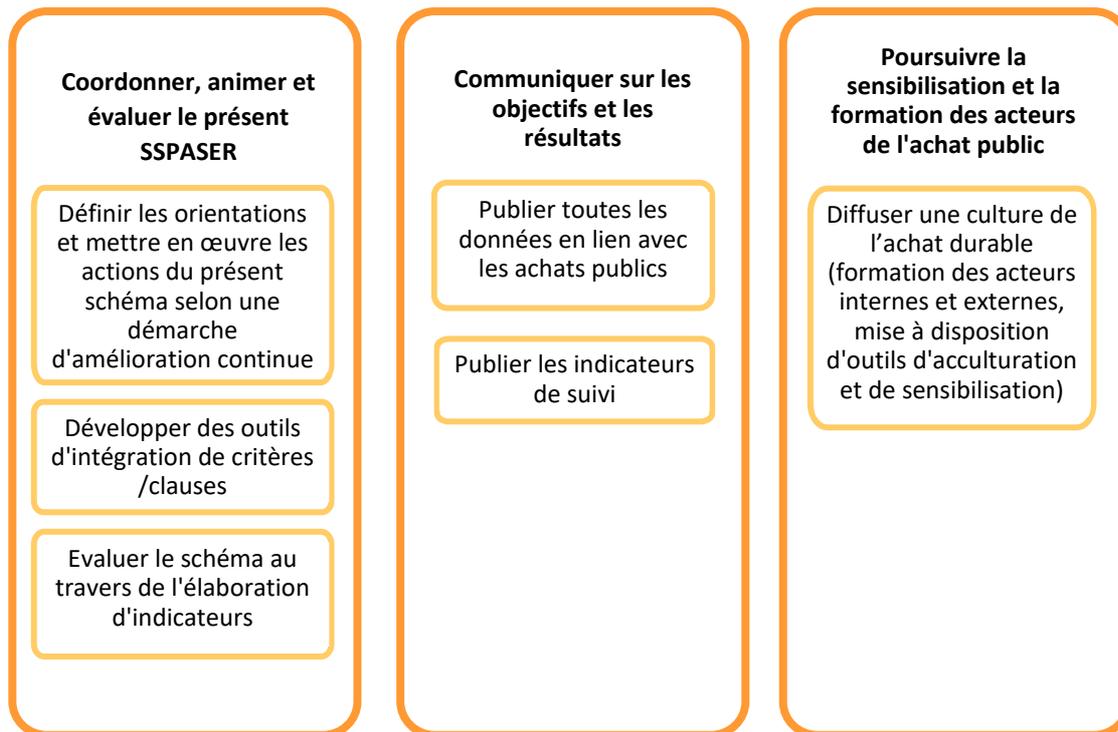
La Région des Pays de la Loire ambitionne de fédérer les acteurs de la commande publique autour de la nouvelle stratégie d'achat en :

- coordonnant, animant et évaluant le présent SSPASER
- poursuivant la sensibilisation et la formation des acteurs de l'achat public
- communiquant sur les objectifs et les résultats.

Pour ce faire, cette gouvernance prévoit la constitution :

- d'un « Comité d'orientation » représentatif des élus participants aux différentes commissions de la commande publique (Commission d'Appel d'Offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux), la direction générale et le service Commande Publique et Stratégie Achat
- de groupes de réflexion composés de personnes ressources ou « ambassadeurs de l'achat durable et responsable », désignées dans chaque Direction Générale Adjointe
- en tant que de besoin, des groupes thématiques associant des partenaires institutionnels et des opérateurs économiques.

Ainsi, l'axe gouvernance de ce SSPASER se décompose en 3 objectifs et 6 actions :



Principaux indicateurs de mesure : mise en place d'un Système d'information achats, désignation d'ambassadeurs « achat durable », nombre de formations (élus, agents, partenaires, usagers), etc.

CONCLUSION

L'élaboration de ce SSPASER représente l'opportunité pour la Région des Pays de la Loire de donner un nouvel élan à sa stratégie d'achat.

Ce document est l'occasion d'établir un dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'achat public sur l'atteinte des objectifs fixés, en permettant d'améliorer la connaissance et développer une culture commune de l'achat public responsable.

Une implication tant des acteurs internes qu'externes sera nécessaire pour s'approprier ce schéma. Des temps de réflexion, des formations ainsi que des outils seront mis à leur disposition afin de prendre en compte l'achat dans toutes ses dimensions, économique, écologique et sociale.

ANNEXES

Axes	Objectifs	Numérotation	Action	Sous-actions	Indicateurs de suivi à consolider
AXE 1 ECONOMIQUE Un achat public au service du développement économique responsable et vertueux du territoire	Objectif 1 : Améliorer la connaissance et l'accès des acteurs du territoire à la commande publique	Action 1	En lien avec la préparation budgétaire, recenser et planifier les achats et les faire connaître	Programmer annuellement les achats en lien avec la préparation budgétaire Publier les intentions d'achats régionaux sur le site institutionnel et le profil acheteur Publier les marchés réservés sur les plateformes spécifiques (ex: le marché de l'inclusion, CRESS etc.)	- nombre de réunions de recensement - nombre de marchés recensés - liste des intentions d'achats publiée sur les plateformes spécifiques
		Action 2	Organiser des rencontres et communiquer avec la sphère économique locale	Créer des temps de rencontres réguliers auprès des acteurs du territoire: ESS, consulaires et fédérations et syndicats professionnels Elaborer une charte de fournisseurs responsables jointe aux consultations	- nombre de rencontres, ateliers de travail - questionnaire de satisfaction
		Action 3	Connaitre et cartographier les TPE/PME locales et structures de l'ESS	Cartographier les opérateurs économiques, référencer les PME/TPE, les offres de l'ESS Encourager les groupements d'entreprises notamment auprès des structures d'insertion Investir et expérimenter les "petits achats" dans le secteur de l'achat social et solidaire	- nombre de groupements d'entreprises d'insertion - nombre de lots et petits achats dans l'ESS
		Action 4	Proposer des allotissements dimensionnés selon les marchés fournisseurs	Allotir les gros marchés de manière à permettre une plus grande concurrence entre les entreprises, et notamment permettre l'accès aux PME Allotir pour des prestations spécifiques pouvant nécessiter un savoir-faire particulier	- nombre de lots - nombre de lots spécifiques
		Action 5	Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique	Mettre à disposition des outils de simplification: allotissement, sourcing, simplification des dossiers de candidatures, soutien à la trésorerie (délais de paiement, avance) adapté à l'évolution des prix, clauses incitatives	- nombre /taux de marchés à 90 € HT attribués aux entreprises des départements des PDL - délai moyen de paiement
	Objectif 2 : Placer la performance de la commande publique au service de la transition écologique et de l'innovation	Action 6	Questionner la pertinence de chaque achat au regard des enjeux de transition écologique et d'innovation	Construire une feuille de route de questionnement développement durable pour chaque achat Détecter les innovations et développer les marchés innovants	- réalisation de la feuille de route - nombre d'achats innovants
		Action 7	Expérimenter la mesure des Gaz à Effet de Serre induits par certains achats	Réfléchir à des critères/engagements pour limiter l'émission de gaz à effet de serre/polluants tant au niveau interne qu'auprès de nos prestataires /fournisseurs	- nombre de marchés sur lesquels ce type de clause/critère a été intégré
		Action 8	Prendre en compte tous les impacts environnementaux d'un achat : travailler en coût global, analyse de cycle de vie	Intégrer des critères/clauses sur la fin de vie des matériaux et équipements Demander une décomposition du coût sur la durée de vie des équipements dans les mémoires techniques	- nombre de critère coût global - nombre de critère ACV - nombre de mémoire technique
	Objectif 3 : Promouvoir un écosystème économique, social et solidaire	Action 9	Soutenir les démarches de responsabilité sociale des entreprises prestataires (égalité homme/femme, lutte contre les discriminations, conditions de travail)	Systématiser les clauses de lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité dans les marchés Intégrer des questionnaires d'autoévaluation RSE pour inciter les entreprises à prendre en compte le développement durable Développer le critère RSE adapté à l'objet de l'achat	- nombre de clauses dans les marchés - questionnaire réalisé - grille de questionnement RSE
		Action 10	Travailler à une mutualisation avec d'autres acheteurs en ciblant une offre durable et solidaire	Mutualiser les moyens matériels entre collectivités Mutualiser la mise à disposition de services et locaux	- nombre de conventions de groupement et retour d'expérience

Axes	Objectifs	Numérotation	Action	Sous-actions	Indicateurs de suivi à consolider
AXE 2 ENVIRONNEMENTAL Un achat public au service de la transition écologique et de la santé humaine	Objectif 4 : Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de travaux	Action 11	Intégrer la démarche de qualité environnementale s'appuyant sur un référentiel QEB pour les opérations neuves et restructurantes	Poursuivre la certification QEB des opérations de construction de la région PDL	- pourcentage des opérations structurantes en reconstruction/réhabilitation qui intègrent une démarche QEB - pourcentage des lycées neufs certifié QEB
		Action 12	Développer des opérations bas carbone notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclés ou issus du réemploi	Adhérer au booster du réemploi Inciter à l'atteinte du niveau, au moins, 2 sur 3 sur le label bâtiment biosourcé	- pourcentage des bâtiments neufs qui atteignent le niveau 2 sur 3 du label biosourcé - nombre d'opération structurante intégrant une démarche de réemploi
		Action 13	Concevoir un bâti performant en matière de sobriété et d'efficacité énergétique	Dès la définition du besoin, intégrer une vision globale des impacts des opérations structurantes prenant en compte les consommations d'énergie et de matière, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité	- pourcentage d'atteinte du niveau E2-C1 du label bâtiment à énergie positive et réduction carbone pour lycée et bâtiments enseignement supérieur neufs - pourcentage atteinte E1-C1 pour opérations structurantes - nombre d'opérations structurantes intégrant une réhabilitation thermique
	Objectif 5 : Structurer les achats de fournitures autour de l'Economie Circulaire	Action 14	Développer l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation et intégrant des matières recyclées et biosourcées	Acheter des biens réemployés/réutilisés Augmenter la quantité d'achat de biens contenant des matières recyclées Augmenter la quantité d'achat de biens contenant des matières biosourcées	- pourcentage de marché concerné par la loi AGEC intégrant des biens issus du réemploi / réutilisation - pourcentage de marché intégrant des biens contenant des matières recyclées
		Action 15	Favoriser l'achat de biens ayant une durée d'usage élevée (caractère durable, réparable et répondant à une logique d'usage)	Continuer d'exiger des garanties longues à nos prestataires Demander un niveau d'indice de réparabilité/durabilité d'au moins 7/10 pour les produits qui en disposent Souscrire à des marchés dans l'économie de la fonctionnalité	- pourcentage de marché avec des produits notés 7/10 par l'indice de réparabilité - nombre de marché dans l'EFC
		Action 16	Développer l'utilisation d'écolabels dans les achats	Augmenter la proportion d'écolabels sur les produits achetés	- proportion de produits écolabélisés
		Action 17	Limiter la quantité de plastique dans les achats de fournitures	Demander aux prestataires d'utiliser moins d'emballage pour la livraison Diminuer la quantité de produits en plastique achetés	- pourcentage de marché de fourniture avec une condition d'exécution imposant de limiter la quantité d'emballage
		Action 18	Favoriser les achats de denrées alimentaires de qualité et de proximité	Acheter des fruits et légumes frais et de saison Acheter des aliments de qualité (au sens de la loi EGalim) et bio Augmenter la part d'option végétarienne dans les menus	- pourcentage d'aliments durables et autre sous signe de qualité - pourcentage d'aliments bio
	Objectif 6 : Privilégier les achats à faible impact écologique et énergétique	Action 19	Développer les modes de déplacements à motorisation alternative et/ou doux	Demander aux prestataires de favoriser le train, covoiturage et vélo pour leurs déplacements (formation, AMO, prestation de service) Développer la motorisation alternative et douce dans le parc de véhicule régionale Développer la motorisation alternative dans la compétence transport de la région	- pourcentage de véhicule à motorisation alternative dans le parc - pourcentage de véhicule à motorisation alternative chez les prestataire du transport régional
		Action 20	Diminuer la consommation énergétique des achats de fournitures et décarboner les prestations de services	Augmenter l'achat de fourniture à faible consommation électrique Encourager la décarbonation des achats de prestations de service	- pourcentage de marché prenant en compte une réduction de la consommation électrique
		Action 21	Promouvoir la sobriété et l'accessibilité numérique	Allonger la durée de vie des équipements numériques (garanties, réparabilité) Prendre en compte l'accessibilité dans les clauses contractuelles, conventions et en interne	- nombre d'achats - pourcentage de clauses

Axes	Objectifs	Numérotation	Action	Sous-actions	Indicateurs de suivi à consolider
AXE 3 SOCIAL & SOLIDAIRE Un achat public au service de l'inclusion	Objectif 7 : Renforcer les achats socialement responsables	Action 22	Encourager la féminisation de certains métiers	Cibler une action de féminisation sur les domaines dits "masculins" (travaux, déchets, transport, manutention)	% de femmes dans les contrats notifiés
		Action 23	Promouvoir l'égalité hommes/femmes et lutter contre toutes les formes de discrimination	Œuvrer pour l'égalité hommes/femmes (rappeler les obligations dans les documents de consultations et principes dans charte fournisseurs, avec critères, clauses d'exécution, incitatives) Lutter contre les discriminations (rappeler dans les documents de consultations, charte fournisseur, questionnaire, clauses d'exécution)	- part de contrats notifiés intégrant clause ou critères relatifs à l'égalité F/H - part E27 de contrats notifiés intégrant clause ou critères relatifs à la lutte contre les discriminations - part de contrats notifiés intégrant clause ou critères relatifs à l'égalité F/H ou contre les discriminations, segmentation par domaine d'achat
		Action 24	Travailler sur les conditions de travail (horaires, avantages sociaux, bien-être au travail)	Encourager les entreprises à améliorer les conditions de travail (horaires, avantages sociaux, bien-être au travail) en interne et avec les prestataires régionaux	- nombre de marchés comportant un critère et sous-critère RSE
	Objectif 8 : Favoriser l'accès des structures inclusives à la commande publique	Action 25	Sensibiliser les services régionaux à recourir aux marchés réservés auprès des structures d'utilité sociale	Organiser des rencontres des structures (inclusives) et des acheteurs Développer les partenariats avec les réseaux locaux Améliorer la connaissance du tissu régional des structures inclusives	- nombre d'événement/recontre par an - nombre de marchés réservés
		Action 26	Développer l'accès à la commande publique aux structures d'insertion par l'activité économique, à celles accompagnant les personnes porteuses de handicap, et à celles agissant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire	Développer le partenariat avec les réseaux et les fédérations, regroupant les structures d'insertion, du handicap et de l'ESS Mettre en place un projet pilote pour recourir aux structures du handicap: ESAT/EA (cotraitance, soustraitance, fournisseurs etc.) Développer les marchés réservés aux SIAE et à l'ESS	- part de travailleurs handicapés dans nos marchés "clausés" - part de marchés réservés
	Objectif 9 : Agir en faveur d'un emploi durable grâce à la sécurisation des parcours d'insertion	Action 27	Diversifier et élargir les achats comportant une clause d'insertion socioprofessionnelle	Etudier la nomenclature régionale par famille d'achat pour évaluer le potentiel d'intégration d'une clause d'insertion	- part des marchés de la Région comportant une clause sociale
		Action 28	Favoriser la montée en compétence du public en insertion en incitant les entreprises à privilégier la qualité dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle	Inciter les entreprises attributaires de mettre en place des parcours durables (ex. contrats d'alternance, formations qualifiantes)	- nombre de contrats durables (CDD +6 mois, CDI) - nombre d'heures de formation et de tutorat réalisées - nombre de contrats d'alternance (contrats pro, contrats d'apprentissage)
		Action 29	Valoriser la performance des offres en matière d'insertion sur les marchés de volume important	Prévoir un critère social dans l'analyse des offres (entre 5 et 10%)	- poids pondération du critère social - nombre de marchés comportant un critère social
		Action 30	Soutenir les entreprises prestataires en utilisant les compétences régionales de formation professionnelle au bénéfice des parcours des individus	Collaborer avec la DEFPA pour créer une passerelle entre le dispositif des clauses d'insertion et la formation professionnelle Mettre les entreprises prestataires en lien avec les organismes de formation professionnelle pour les aider à répondre à leurs obligations au niveau de l'insertion professionnelle	- nombre de réunions avec la DEFPA - nombre de bénéficiaires positionnés

Axes	Objectifs	Numérotation	Action	Sous-actions	Indicateurs de suivi à consolider
AXE 4 GOUVERNANCE Une gouvernance au service de l'achat public durable	Objectif 10: Coordonner, animer et évaluer le présent SSPASER	Action 31	Définir les orientations et mettre en oeuvre les actions du présent schéma selon une démarche d'amélioration continue	Constituer un comité de pilotage et un comité technique constitués d'élus et relais dans chaque DGA Programmer les achats en construisant une feuille de route annuelle	- nombre de réunions - élaboration de la feuille de route
		Action 32	Développer les outils d'intégration de critères/clauses environnementaux et des plans de progrès dans les achats	Intégrer des critères favorisant la performance environnementale des achats réalisés Accroître l'utilisation de clauses sociales, environnementales et relatives au commerce équitable Interroger les entreprises au travers de cadre de mémoire technique sur les énergies renouvelables, utilisation de matériaux recyclés, biosourcés, démarches préventives en matière de pollution, démarche de préservation des ressources naturelles	- pourcentage de marché d'opération structurante intégrant des critères/clauses limitant l'impact environnemental
		Action 33	Evaluer le schéma au travers de l'élaboration d'indicateurs	Assurer un suivi, dresser un bilan de l'année écoulée et le communiquer aux instances compétentes Collecter et exploiter les données de l'achat durable avec la mise en place d'un système d'information achats	- réalisation du bilan - mise en place du SI achats
	Objectif 11 : Communiquer sur les objectifs et les résultats	Action 34	Publier toutes les données en lien avec la commande publique	Rédiger une procédure relative à la saisie des données Rendre compte systématiquement et régulièrement sur les résultats, en interne et en externe	- rédaction de la procédure et enquête de satisfaction - nombre de restitutions
	Objectif 12: Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs de l'achat public	Action 35	Diffuser une culture de l'achat durable et responsable	Former tous les acteurs internes (élus, acheteurs, prescripteurs) et les associer au développement d'une commande publique durable Développer les partenariats avec les réseaux et structures, fédérations soutenant l'achat public durable (guides, clausiers, fiches, procédures) et les partager en externe Former/sensibiliser usagers/utilisateurs à l'achat durable	- nombre d'élus, agents formés - nombre de rencontres avec partenaires - nombre d'outils échangés

MISSION STRATÉGIE D'ACHAT

Direction des Finances et de la commande publique

02 28 20 58 38

marchespublics@paysdelaloire.fr



SITE
INSTITUTIONNEL



PROFIL
ACHETEUR

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
02 28 20 50 00
paysdelaloire.fr



**RÉGION
PAYS
DE
LA LOIRE**